

Distr. générale 29 mars 2022 Français Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-septième session
Point 23 a) de la liste préliminaire*
Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Conseil économique et social
Session de 2022
23 juillet 2021-22 juillet 2022
Point 7 a) de l'ordre du jour
Activités opérationnelles du système des
Nations Unies au service de la coopération
internationale pour le développement : suite
donnée aux recommandations de politique
générale de l'Assemblée générale
et du Conseil

Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : financement du système des Nations Unies pour le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui contient des recommandations détaillées sur le financement du système des Nations Unies pour le développement. Il offre un aperçu des données et tendances les plus récentes, l'accent étant mis sur l'année 2020¹, à la lumière des recommandations formulées à l'issue de l'examen quadriennal. Par ailleurs, en complément du chapitre V du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'examen quadriennal (A/77/69-E/2022/47), il fournit des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du pacte de financement. On trouvera des renseignements sur le financement ventilés par entité, contributeur, pays bénéficiaire et type de ressources (ressources de base, autres

Les activités opérationnelles de développement comprennent aussi bien les activités liées au développement à long terme que les activités à visée humanitaire à court terme.





^{*} A/77/50.

ressources, financement commun, etc.) dans une annexe statistique disponible en ligne 2 .

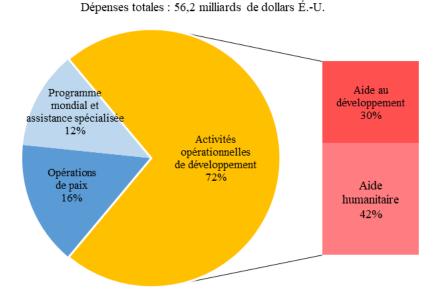
 $^{^2\} Voir\ www.un.org/ecosoc/en/content/2022-secretary-general's-report-implementation-qcpr.$

A. Utilisation des ressources

1. Allocation des ressources par type d'activité et par objectif de développement durable

1. Les activités d'aide au développement, dont les activités d'aide humanitaire, ont représenté 72 % de l'ensemble des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies en 2020. Les opérations de paix ont compté pour 16 %, et le programme mondial et l'assistance spécialisée³ pour 12 % (voir la figure 1).

Figure 1 Dépenses des organismes des Nations Unies, par type d'activité (2020)



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022.

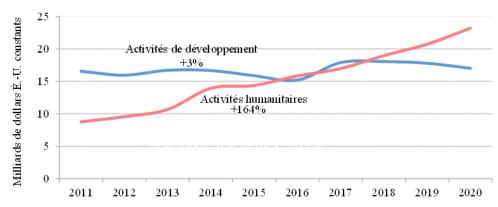
2. Les activités d'aide humanitaire sont actuellement les principales activités menées à l'échelle du système. En 2020, les organismes des Nations Unies ont consacré 42 % de leurs ressources à l'action humanitaire et 30 % à l'aide au développement, contre 38 % et 33 % respectivement en 2019. Quelque 2,2 milliards de dollars de plus qu'en 2019 ont été affectés aux activités humanitaires en 2020, principalement pour faire face aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ces dix dernières années, les dépenses consacrées à l'aide humanitaire ont augmenté de 164 %, tandis que celles affectées à l'aide au développement ont plus ou moins stagné (voir la figure 2).

22-04606 **3/28**

_

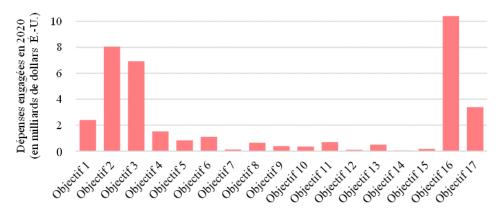
³ Il s'agit des activités qui : a) visent à remédier à certains problèmes mondiaux ou régionaux sans lien direct avec l'aide au développement et l'action humanitaire ou les opérations de paix ; b) concourent au développement durable dans une optique à long terme dans les pays hors programmes.

Figure 2
Flux de financement, par type d'activité (2011-2020)



3. La qualité des informations financières s'étant améliorée, les parties prenantes sont mieux à même de comprendre dans quelle mesure le système des Nations Unies pour le développement contribue à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Vingt-quatre entités des Nations Unies, responsables des deux tiers environ de l'ensemble des dépenses réalisées à l'échelle du système, ont communiqué des informations quant aux activités menées et aux dépenses engagées en 2020 au regard des 17 objectifs de développement durable (voir la figure 3)⁴. Sur ces 24 entités, 14 appartiennent au système des Nations Unies pour le développement (contre 11 en 2019). D'autres ont mis en place des outils qui leur permettront de communiquer ce type de données dès le premier semestre de 2022. Toutes les entités s'étant engagées, dans le cadre du pacte de financement, à faire le lien entre leurs dépenses et les objectifs de développement durable, ces informations devraient être publiées d'ici un an au plus tard.

Figure 3
Dépenses, par objectif de développement durable (2020)



Source: Département des affaires économiques et sociales, 2022.

4. L'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces) est l'objectif au titre duquel le plus de dépenses ont été engagées. Il est suivi des objectifs 2 (faim zéro) et 3 (bonne

⁴ Par conséquent, la figure 3 n'offre pas un aperçu exhaustif des dépenses réalisées à l'échelle du système.

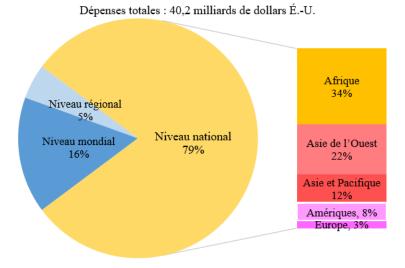
santé et bien-être). Les gouvernements des pays de programme indiquent que les contributions versées ces deux dernières années par les organismes des Nations Unies ont surtout permis de faire avancer la réalisation des objectifs 2 et 3⁵. L'objectif 16 n'arrive qu'en septième position, bien qu'il ait été l'objet de la plus grande part des contributions.

5. En 2020, les montants consacrés à l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ont été relativement faibles. Les gouvernements des pays de programme ont souligné que, dans ce domaine, ils auraient besoin, au cours des deux prochaines années, d'une aide importante de la part des organismes des Nations Unies pour atténuer les effets des changements climatiques.

2. Allocation des ressources par lieu

6. Les dépenses engagées au titre des activités opérationnelles de développement des Nations Unies se sont élevées à 40,2 milliards de dollars en 2020, contre 38,5 milliards de dollars en 2019. Elles ont servi à financer des activités au niveau national, pour 79 % d'entre elles, au niveau régional, pour 5 %, et au niveau mondial, y compris des programmes mondiaux et des activités menées à partir du siège, pour les 16 % restants (voir la figure 4).

Figure 4 Ventilation générale des dépenses (2020)



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022.

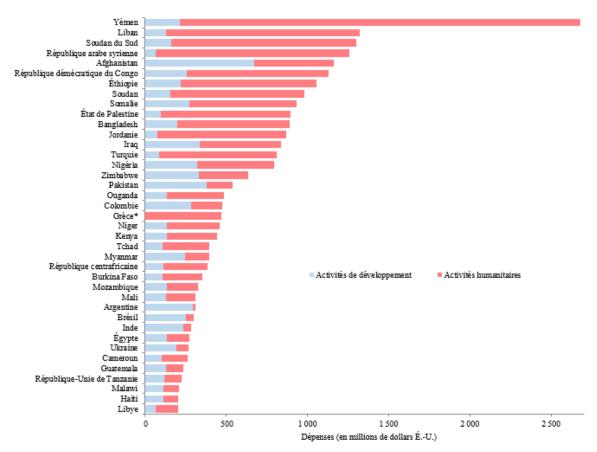
- 7. Sur le plan géographique, la part la plus importante des dépenses (quelque 13,5 milliards de dollars, soit 42 % des dépenses engagées au niveau national et environ un tiers de l'ensemble des dépenses au titre des activités opérationnelles de développement) a été affectée à des activités mises en œuvre au niveau national en Afrique. Près de 9 milliards de dollars ont été dépensés dans des pays d'Asie de l'Ouest; 87 % ont servi à financer des activités humanitaires.
- 8. Les dépenses engagées au titre des activités opérationnelles de développement sont concentrées dans un petit nombre de pays de programme. En 2020, des programmes de grande envergure (c'est-à-dire de plus de 200 millions de dollars) ont

22-04606 5/28

⁵ Voir A/77/69-E/2022/47, fig. 15.

été mis en œuvre dans 39 pays (voir la figure 5), dans lesquels ont été effectuées 80 % des dépenses totales au niveau national. À eux seuls, les 10 principaux pays de programme ont absorbé 40 % de ces dépenses.

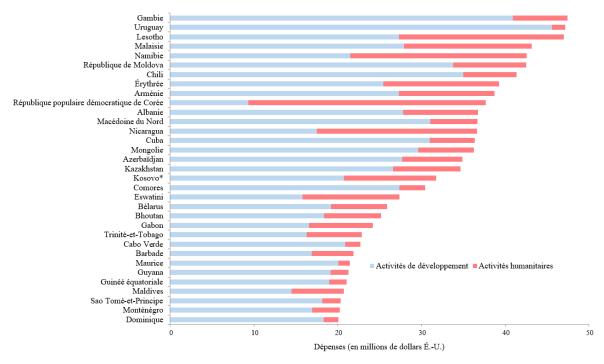
Figure 5
Pays et territoires dans lesquels les dépenses ont été supérieures à 200 millions de dollars (2020)



Source: Département des affaires économiques et sociales, 2022.

- * La Grèce n'est pas un pays de programme, mais elle est incluse dans le présent graphique compte tenu du volume élevé des dépenses qui y ont été engagées en 2020.
- 9. En 2020, des programmes de petite envergure (c'est-à-dire de moins de 50 millions de dollars) ont été mis en œuvre dans 73 pays. Les dépenses cumulées engagées par les organismes du système des Nations Unies pour le développement dans ces pays se sont élevées à 1,24 milliard de dollars, soit un peu moins de 4 % du montant total des dépenses réalisées au niveau national (contre 4,5 % en 2019). Pour les trois quarts, elles ont été affectées à des activités de développement. Sur ces 73 programmes, 40 ont reçu des contributions inférieures à 20 millions de dollars, qui, cumulées, ont représenté 0,5 % du montant total des dépenses au niveau national (contre 0,9 % en 2019).
- 10. En 2020, quatre pays de programme (à savoir le Liban, la République arabe syrienne, le Soudan du Sud et le Yémen) ont enregistré, chacun, des dépenses supérieures à celles, combinées, réalisées dans les 73 petits pays de programmes. Ces derniers comptent 44 petits États insulaires en développement, 9 pays figurant parmi les moins avancés et 11 pays en développement sans littoral (voir les figures 6 et 7).

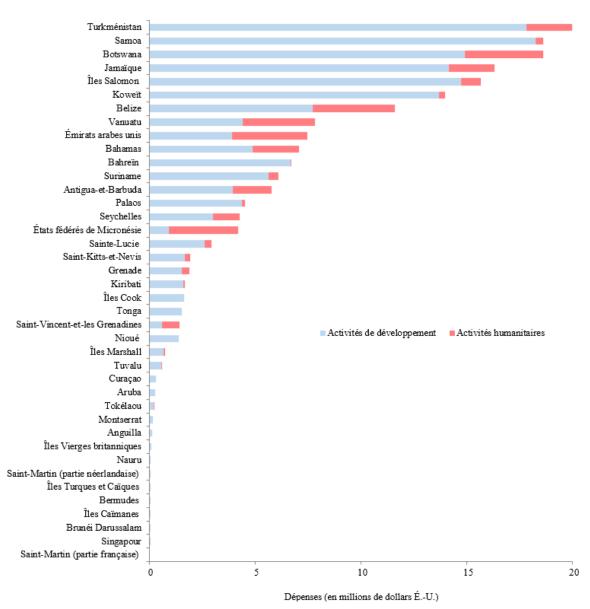
Figure 6
Pays et zones où les dépenses se sont établies entre 20 et 50 millions de dollars (2020)



22-04606 7/28

^{*} Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

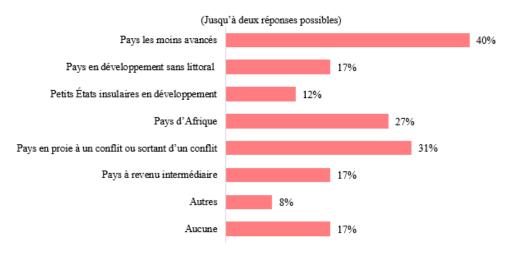
Figure 7
Pays et territoires où les dépenses ont été inférieures à 20 millions de dollars (2020)



3. Dépenses par catégorie de pays

11. D'après la première enquête menée par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements qui versent des contributions volontaires à des entités du système des Nations Unies pour le développement, les donateurs de contributions volontaires privilégient les pays les moins avancés, les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit et les pays d'Afrique (voir la figure 8).

Figure 8
Catégories de pays privilégiées par les pays donateurs



Source : Département des affaires économiques et sociales, enquête menée auprès des gouvernements, 2021.

12. La priorité accordée à telle ou telle catégorie de pays est tout à fait cohérente avec les dépenses constatées (voir le tableau). Entre 2015 et 2020, les dépenses consacrées aux activités opérationnelles réalisées dans les petits États insulaires en développement ont augmenté de 60 %, à un rythme plus rapide que les dépenses globales (47 %). Celles en faveur des pays les moins avancés ont également enregistré une forte hausse, de 51 %. Les dépenses dans les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit (soit 53 pays en 2020, contre 34 en 2015) ont augmenté de 58 %. En 2020, les pays de cette catégorie ont absorbé 55 % de l'ensemble des dépenses réalisées au niveau national, contre 51 % en 2015. Les dépenses effectuées en faveur des autres catégories de pays ont été plus modestes.

Dépenses par catégorie de pays

Catégorie de pays	Nombre de pays	Dépenses engagées en 2020 (millions de dollars ÉU.)	Dépenses	Dépenses moyennes par pays (millions de dollars ÉU.)		Évolution	D.
				2020	2015	des dépenses sur 5 ans (en points de pourcentage)	Dépenses par habitant (en dollars ÉU)
Pays les moins avancés	46	15 903	50	346	224	+51	15,04
Petits États insulaires en développement	55	941	3	17	11	+60	13,23
Pays en développement sans littoral	32	8 057	25	252	200	+26	15,11
Afrique	54	13 545	42	251	182	+37	10,11
Pays à revenu intermédiaire	109	16 438	52	151	118	+24	2,86
Pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit	53	17 513	60	310	326	+58	17,08
Ensemble des pays de programme	163	31 810	100	195	132	+47	4,85

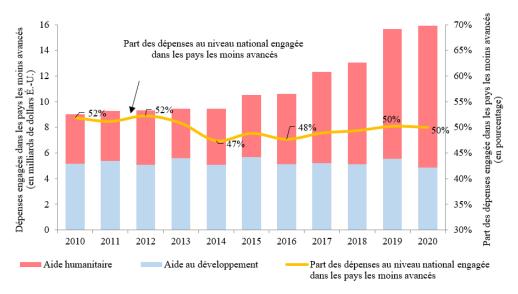
13. Sur les dix principaux pays de programme, sept figurent parmi les moins avancés. La part des dépenses totales réalisées en faveur de cette catégorie de pays a

22-04606 **9/28**

augmenté ces dernières années, s'établissant à 50 % de l'ensemble des dépenses engagées au titre des pays de programme en 2020 (voir la figure 9).

14. La hausse des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement dans les pays les moins avancés découle intégralement de l'augmentation des dépenses d'aide humanitaire, qui représentent près de 70 % des sommes totales engagées dans ces pays. Les 30 % restants, soit 4,9 milliards de dollars, ont été affectés à des activités d'aide au développement.

Figure 9 Dépenses réalisées dans les pays les moins avancés (2010-2020)



Source: Département des affaires économiques et sociales, 2022.

15. La croissance des dépenses engagées dans les pays en développement sans littoral (26 % depuis 2015) est plus lente que celle enregistrée dans l'ensemble des pays de programme (voir la figure 10). En 2020, ces dépenses se sont établies à 8,1 milliards de dollars.

Part des dépenses au niveau national engagée dans les pays en développement sans littoral Dépenses engagées dans les pays en développement sans littoral (en milliards de dollars \dot{E} .-U.) développement sans littoral (en pourcentage) g 45% 7 40% 6 35% 29% 5 30% 28% 24% 26% 4 25% 20% 3 15% 2 10% 5% 0% 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 Aide humanitaire Aide au développement Part des dépenses au niveau national engagée dans les pays en développement sans littoral

Figure 10 Dépenses réalisées dans les pays en développement sans littoral (2014-2020)

16. Les dépenses engagées par les entités du système des Nations Unies pour le développement dans les petits États insulaires en développement ont augmenté de 16 % entre 2019 et 2020. Ce sont les dépenses consacrées aux activités de développement qui ont le plus contribué à cette hausse, contrairement à ce qui s'est produit dans les pays les moins avancés et dans les pays en développement sans littoral. Les dépenses d'aide au développement en faveur de cette catégorie de pays ont représenté 6,3 % des dépenses totales réalisées au niveau national en 2020, contre 4,9 % en 2015 (voir la figure 11).

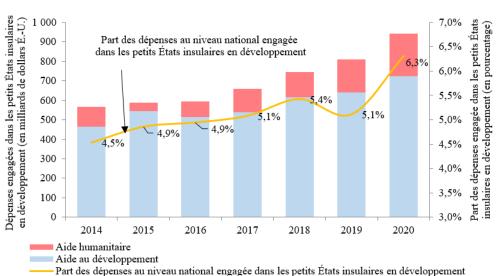


Figure 11 Dépenses en faveur des petits États insulaires en développement (2014-2020)

Source: Département des affaires économiques et sociales, 2022.

22-04606 **11/28**

Figure 12

- 17. Les dépenses du système des Nations Unies pour le développement en faveur des pays à revenu intermédiaire ont augmenté de 24 % depuis 2015 (voir le tableau). Cette hausse, bien qu'inférieure à la croissance moyenne de 43 % enregistrée dans l'ensemble des pays de programme, est néanmoins bien plus élevée que celle des dépenses globales d'aide publique au développement pour les pays de cette catégorie, qui n'a augmenté que de 5 % depuis 2015.
- 18. Comme on peut s'y attendre, les dépenses par habitant sont plus élevées dans les pays à revenu intermédiaire qui sont en proie à un conflit ou qui sortent d'un conflit et elles sont principalement allouées à l'aide humanitaire (voir la figure 12). S'agissant des activités de développement, les dépenses par habitant sont huit fois plus élevées dans les pays à revenu intermédiaire qui sont aussi des petits États insulaires en développement que dans les pays à revenu intermédiaire en général.

Tous pays confondus Pays figurant parmi les moins avancés Pays en développement sans littoral

Dépenses par habitant engagées dans les pays à revenu intermédiaire (2020)

Petits États insulaires en développement Pays d'Afrique Pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit Autres pays Pays de la tranche supérieurea Pays de la tranche inférieure 0,00 5.00 10.00 15,00 Dépenses par habitant (en dollars É.-U.)

Source: Département des affaires économiques et sociales, 2022.

Aide au développement

Aide humanitaire

Entités du système des Nations Unies pour le développement

19. Les ressources allouées aux activités opérationnelles de développement transitent par un nombre relativement limité d'entités des Nations Unies. Les 12 entités les plus importantes ont absorbé 84 % de l'ensemble des contributions versées en 2020. À elles seules, les quatre premières ont concentré près de 60 % des ressources (voir la figure 13). Les 16 % restants ont été répartis entre les 33 autres entités couvertes par le présent rapport. Sur les 12 entités principales susmentionnées, six mènent des activités davantage axées sur l'humanitaire que sur le développement.

^a Pays à revenu intermédiaire ne figurant pas parmi les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays d'Afrique ou les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit.

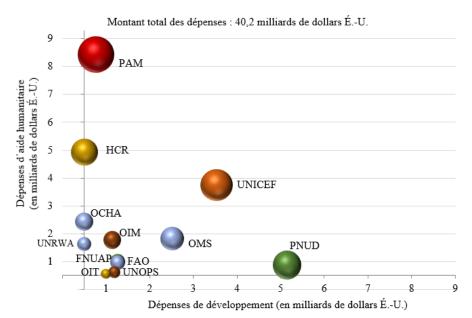


Figure 13 Dépenses de développement et d'aide humanitaire, par entité (2020)

(La taille des bulles est proportionnelle au volume des dépenses)

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022.

Note: Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ayant des niveaux de dépenses similaires, ils sont représentés par la même bulle.

Abréviations: FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population; HCR = Haut-Commissariat des
Nations Unies pour les réfugiés; OCHA = Bureau de la coordination des affaires
humanitaires; OIM = Organisation internationale pour les migrations; OIT = Organisation
internationale du Travail; OMS = Organisation mondiale de la Santé; PAM = Programme
alimentaire mondial; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement;
UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS = Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations
Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

20. Les pays contributeurs⁶ ont déclaré que les décisions d'allouer des ressources à telle ou telle entité des Nations Unies reposaient sur plusieurs grands critères, à savoir les compétences particulières des différentes entités, la transparence des informations sur les résultats, y compris financiers, et la volonté d'appliquer une approche systémique des objectifs de développement durable (voir la figure 25).

B. Volume et qualité du financement

21. En tout, les contributions versées au système des Nations Unies au titre des activités opérationnelles de développement se sont élevées à 42,4 milliards de dollars en 2020, soit une augmentation non négligeable de 16 % par rapport à 2019. Les

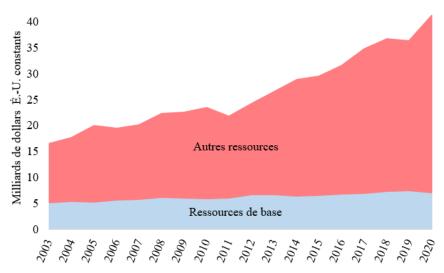
22-04606 **13/28**

⁶ Dans le présent rapport, on entend par « pays contributeurs » les pays dont les gouvernements ont répondu à l'enquête menée par Département des affaires économiques et sociales dans le cadre de l'examen quadriennal complet qui versent des contributions volontaires aux activités opérationnelles de développement.

contributions aux ressources de base⁷ se sont établies à 7,4 milliards de dollars, soit un peu plus de 17 % du montant total. Les 83 % restants correspondent aux contributions aux autres ressources⁸.

22. La part des contributions aux ressources de base a sensiblement diminué au fil des ans. Cette baisse, qui s'inscrit dans une tendance à long terme dont le rythme s'accélère depuis 2011 (voir la figure 14), tient à la croissance rapide des contributions aux autres ressources. Le montant en valeur réelle des contributions aux ressources de base a augmenté de 37 % depuis 2003, tandis que celui des contributions aux autres ressources a plus que triplé.

Figure 14 Évolution des flux de contributions aux ressources de base et aux autres ressources (2003-2020)



Source: Département des affaires économiques et sociales, 2022.

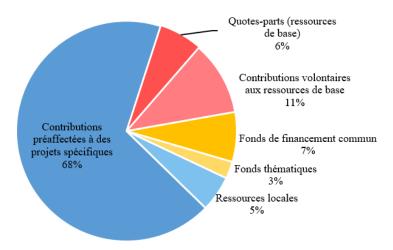
23. Parmi les principaux types de financement versés aux entités du système des Nations Unies pour le développement en 2020, les contributions statutaires ont représenté environ 38 % des contributions aux ressources de base et seulement 7 % du financement total (voir la figure 15), les 93 % restants correspondant aux contributions volontaires. Les contributions aux autres ressources qui étaient préaffectées à des projets spécifiques ont constitué la principale source de financement, s'élevant à 68 % environ du montant total des fonds perçus par le système des Nations Unies pour le développement et à 79 % de l'ensemble des contributions aux ressources autres que les ressources de base.

⁷ Les contributions aux ressources de base comprennent les contributions statutaires des États Membres.

⁸ Les autres ressources sont des contributions préaffectées par les donateurs à des fins ou à des lieux spécifiques.

Figure 15 Volumes et types de financement

Montant total des contributions versées n 2020 : 42,4 milliards de dollars É.-U.

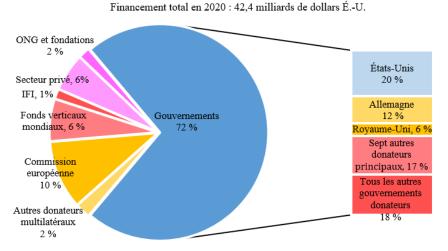


Source: Département des affaires économiques et sociales, 2022.

1. Base de contributeurs

24. En 2020, quelque 72 % des contributions aux entités du système des Nations Unies pour le développement ont été versées directement par des gouvernements (voir la figure 16), en premier lieu les États-Unis (8,6 milliards de dollars), suivis de l'Allemagne (5 milliards de dollars, soit une augmentation de 56 % par rapport à l'année précédente) et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2,3 milliards de dollars). À eux trois, ces pays ont contribué pour plus de la moitié (52 %) du montant total des sommes directement versées par les gouvernements en 2020 (contre 48 % en 2019).

Figure 16
Principales sources de financement (2020)



Abréviations : IFI = institutions financières internationales ; ONG = organisations non gouvernementales.

Source: Département des affaires économiques et sociales, 2022.

22-04606 **15/28**

- 25. Les 28 % restants proviennent de sources autres que les gouvernements, dont la Commission européenne, qui a versé 4,3 milliards de dollars en 2020, soit une augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente. Les contributions des fonds verticaux mondiaux ont plus que doublé, s'établissant à près de 2,7 milliards de dollars en 2020, tandis que celles fournies par le secteur privé et les fondations ont augmenté de 16 %.
- 26. En 2020, la Commission européenne a augmenté ses dons en faveur de plusieurs entités, notamment le PNUD (444 millions de dollars supplémentaires) et l'UNICEF (344 millions de dollars supplémentaires). Ses contributions ont représenté 10 % du financement total en 2020.
- 27. La part du financement total imputable aux fonds verticaux mondiaux, dont les versements ont également augmenté, a été portée à 6 %. Ces fonds, comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat, allouent de plus en plus de ressources à des domaines d'action spécifiques.
- 28. Les sommes versées par le secteur privé ont augmenté, s'élevant à 2,4 milliards de dollars en 2020. La plupart de ces contributions ont été allouées à l'UNICEF. Il est intéressant de constater que la part des contributions non préaffectées en provenance du secteur privé a augmenté de 11 %, hausse due principalement aux contributions des comités nationaux de l'UNICEF. Le renforcement de la collaboration avec le secteur privé, qui vise à orienter davantage de flux de capitaux au profit de la réalisation des objectifs de développement durable, figure désormais parmi les sujets régulièrement examinés lors des dialogues structurés sur le financement tenus par les entités des Nations Unies avec leurs organes directeurs. Les contributions des organisations non gouvernementales et des fondations ont augmenté de 55 % en 2020, mais partaient d'un niveau relativement bas.
- 29. Le tableau n'est pas si rose pour ce qui est de la collaboration avec les institutions financières internationales, dont les contributions ont chuté à 633 millions de dollars, soit une baisse de 14 % par rapport à 2019, malgré une collaboration accrue dans plusieurs domaines, dont le financement du relèvement post-COVID-19.

Contributions aux ressources de base

30. S'agissant du financement volontaire aux ressources de base versé par les gouvernements, il faut noter que les quatre plus gros donateurs ont contribué pour la moitié du montant total, ce qui montre bien que, pour ce type de financement comme pour les autres, le système des Nations Unies pour le développement est fortement tributaire d'une poignée de contributeurs. La figure 17 montre les principaux pourvoyeurs de contributions volontaires aux ressources de base, ainsi que le montant de leurs contributions statutaires.

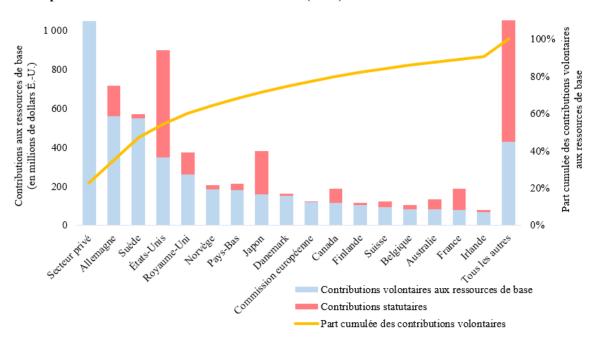


Figure 17

Principaux contributeurs aux ressources de base (2020)

31. Les deux tiers des pays contributeurs nets interrogés dans le cadre de l'enquête (soit 10 sur 16, dont quatre des cinq principaux fournisseurs nets de contributions volontaires) ont indiqué qu'ils ne prévoyaient pas d'augmenter le montant ou le pourcentage de leurs contributions aux ressources de base d'ici à 2023 9.

Fonds versés par les pays de programme

32. Entre 2015 et 2020, le montant total des fonds versés par les pays de programme a augmenté de 33 % et celui de leurs contributions aux ressources de base a doublé. Le montant total a légèrement diminué entre 2019 et 2020, passant de 4,1 milliards de dollars à 3,9 milliards de dollars, probablement en raison de la pandémie (voir la figure 18).

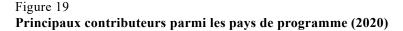
22-04606 **17/28**

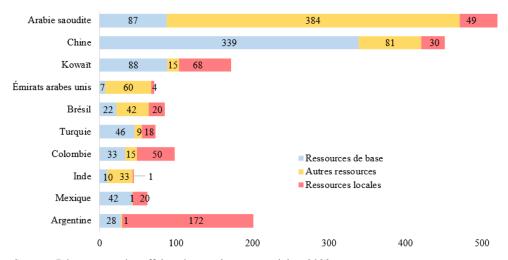
⁹ Dans le cadre du pacte de financement, les États Membres se sont engagés à augmenter, d'ici à 2023, les contributions aux ressources de base versées aux organismes du système des Nations Unies pour le développement.

4,14 3,92 4 3,75 3,35 3.30 2,95 3 Milliards de dollars É.-U. 1,17 0,87 0,94 0,61 0,47 0.49 0 2015 2016 2018 2019 2020 Ressources de base Autres ressources (sauf locales) Ressources locales

Figure 18 Fonds versés par les pays de programme (2015-2020)

33. Les ressources locales, c'est-à-dire les ressources versées par les pays aux fins de la programmation d'activités opérationnelles sur leur territoire, se sont élevées à 2,1 milliards de dollars en 2020, ce qui représente 5 % de l'ensemble des contributions au système des Nations Unies pour le développement. Il s'agit là d'une forte augmentation de 55 % par rapport à 2015. Environ la moitié des ressources locales transitent par le PNUD. Parmi les pays de programme, l'Arabie saoudite est le principal contributeur, toutes ressources confondues ; la Chine est le plus grand contributeur aux ressources de base (voir la figure 19).





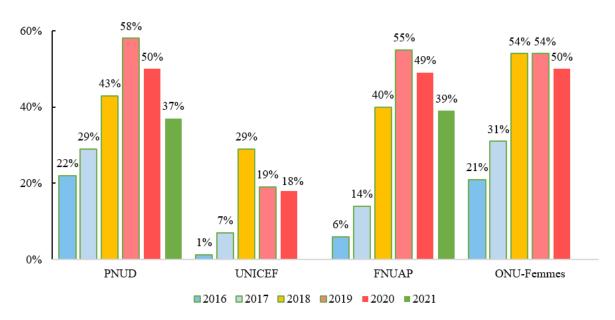
Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022.

Prévisibilité du financement

34. L'examen quadriennal complet et le pacte de financement soulignent tous deux l'importance d'améliorer la pérennité et la prévisibilité des contributions volontaires.

Les contributions pluriannuelles permettent une planification stratégique, souple et efficace des programmes et montrent que les partenaires ont confiance dans la capacité du système des Nations Unies pour le développement d'obtenir des résultats. Quatre entités, qui perçoivent environ la moitié de l'ensemble des contributions volontaires aux ressources de base, ont enregistré une forte augmentation des contributions pluriannuelles, bien que la part de ces dernières ait légèrement diminué en 2020 et 2021 (voir la figure 20).

Figure 20 Contributions pluriannuelles aux ressources de base, en pourcentage des contributions totales aux ressources de base



Source: Documents du Conseil d'administration du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes.

Abréviations: FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population; ONU-Femmes = Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

2. Fonds de financement commun interinstitutions et fonds thématiques

35. En 2020, 11,7 % de l'ensemble des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement ont transité par des fonds de financement commun interinstitutions, ce qui est mieux que l'objectif de 10 % fixé dans le pacte de financement. Les contributions aux fonds d'aide au développement se sont élevées à 1,5 milliard de dollars, sachant que le montant total des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions s'est établi à 3,0 milliards de dollars. Les ressources versées à ce type de fonds n'ont cessé d'augmenter ces cinq dernières années, tirées par la hausse des contributions aux fonds axés sur l'aide au développement (voir la figure 21).

22-04606 **19/28**

ransité par les fonds de financement commun interinstitution Part des ressources autres que les ressources de base ayant 3,0 Contributions aux fonds de financement commun interinstitutions (en milliards de dollars É.-U.) 11,7% 12% 2,5 2,0 1,5 1,0 0,0 | 2010 0% 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 Aide humanitaire Aide au développement

Figure 21
Contributions aux fonds de financement commun interinstitutions (2010-2020)

36. Parallèlement à la forte croissance globale des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions enregistrée ces dernières années, on a constaté un élargissement substantiel de la base des donateurs. En 2020, 10 donateurs ont versé des montants d'au moins 90 millions de dollars à des fonds de financement commun interinstitutions ; ils n'étaient que cinq en 2017 (voir la figure 22). Les contributions des trois principaux donateurs ont représenté 43 % de l'ensemble des ressources allouées à ces fonds en 2020, contre 53 % en 2017. En dépit de la forte dépendance qui persiste à l'égard d'un petit nombre de contributeurs, la tendance est à une répartition plus durable de la charge financière.

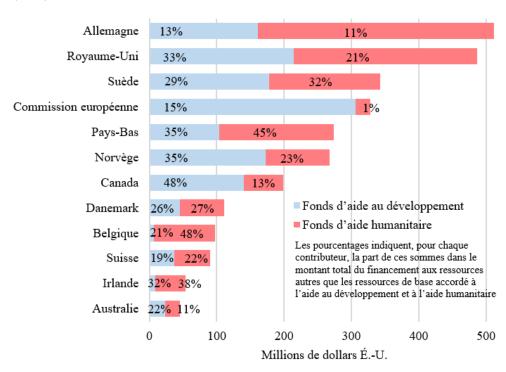


Figure 22

Principaux contributeurs aux fonds de financement commun interinstitutions (2020)

Source : Base de données sur les fonds de financement commun des Nations Unies, 2022, et Département des affaires économiques et sociales, 2022.

- 37. Les fonds de financement commun axés sur le développement d'un pays donné, qui sont utilisés par les équipes de pays des Nations Unies pour dynamiser l'action conjointe menée au titre des objectifs de développement durable prioritaires tels qu'énoncés dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du pays en question, ont enregistré une augmentation de 11 % des contributions par rapport à 2019. En 2020, 25 d'entre eux ont reçu un financement de 401 millions de dollars, ce qui représente 13 % du montant total des contributions versées aux fonds de financement commun interinstitutions.
- 38. Les contributions aux fonds mondiaux et régionaux ont augmenté de 72 % entre 2019 et 2020 et représentent environ 23 % de l'ensemble des ressources versées aux fonds communs interinstitutions. Cette hausse a profité au Fonds pour la consolidation de la paix, à l'Initiative Spotlight, à l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale et au fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement 10.
- 39. En 2021, le Fonds pour la consolidation de la paix a reçu, de 32 pays, des annonces de contribution record d'un montant total de 195 millions de dollars, dont 51 millions de dollars par l'intermédiaire de son initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres. Cela représente une augmentation de 44 % par rapport à 2019, l'Allemagne ayant fourni environ 36 % des contributions de 2021. Néanmoins, ce montant correspond à moins de la moitié de l'objectif fixé pour le

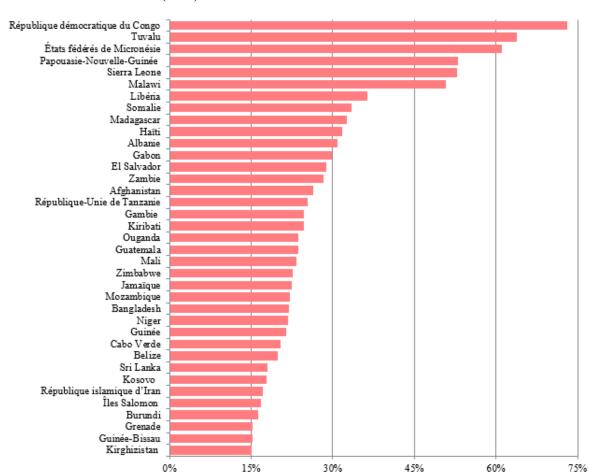
22-04606 **21/28**

¹⁰ Cependant, les montants versés au fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement ont fortement chuté en 2021, passant de 71 millions de dollars à 16 millions de dollars.

Fonds dans le pacte de financement, à savoir 500 millions de dollars par an, et est loin de suffire pour répondre aux besoins croissants en matière de développement.

40. Le financement du Fonds commun pour les objectifs de développement durable a augmenté de 85 % entre 2020 et 2021, s'établissant à 79 millions de dollars. Ce montant est toutefois bien inférieur à l'objectif annuel de 290 millions de dollars fixé dans le pacte de financement. Par ailleurs, le Fonds est largement tributaire de l'Espagne, de la Suède et de l'Union européenne, qui, à elles trois, ont apporté plus de 85 % des contributions en 2021. À ce jour, le Fonds a financé 101 programmes conjoints axés sur la protection sociale intégrée ou la réalisation des objectifs et apporté une aide à plus de 1 000 partenariats centrés sur les objectifs. Depuis sa création, en 2018, il a facilité un financement d'un montant estimatif de 1,7 milliard de dollars en faveur de la réalisation des objectifs 11.

Figure 23
Pays et zones pour lesquels plus de 15 % des dépenses relevant des ressources autres que les ressources de base engagées pour mettre en œuvre des activités axées sur le développement ont été financées par des fonds de financement commun interinstitutions (2020)



Source: Base de données sur les fonds de financement commun des Nations Unies, 2022, et Département des affaires économiques et sociales, 2022.

22/28 22-04606

11 5 . . .

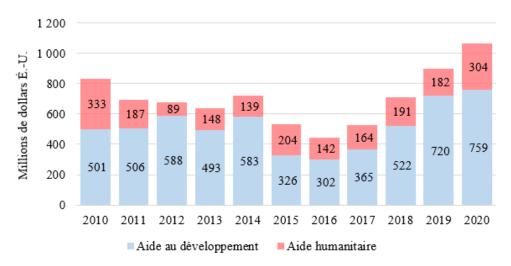
Dont : 46,7 millions de dollars de cofinancement mobilisés pour des programmes conjoints ; 1,45 milliard de dollars levés au titre de deux obligations souveraines liées aux objectifs de développement durable émises avec l'appui technique du Fonds ; un financement parallèle supplémentaire mobilisé grâce aux services consultatifs et aux résultats concrets du Fonds.

41. Pour garantir la cohérence des interventions mises en œuvre par les organismes des Nations Unies dans un pays donné, au moins 15 % des dépenses financées par des ressources autres que les ressources de base devraient être couvertes par des fonds de financement commun interinstitutions. Ce seuil a été atteint dans 37 pays et zones en 2020, contre seulement 17 pays en 2017, ce qui constitue un net progrès (voir la figure 23). Sur ces 37 pays et zones figurent seulement 12 petits pays de programme, c'est-à-dire des pays où les dépenses totales engagées par les entités du système des Nations Unies pour le développement sont inférieures à 50 millions de dollars par an et où la fragmentation constitue souvent un problème de taille.

Fonds thématiques propres à une entité

42. Les fonds thématiques propres à une entité donnée utilisent des contributions à critères d'affectation souples qui sont mises en commun pour favoriser la réalisation des principaux objectifs du plan stratégique de l'entité concernée. Ce type de fonds offre une plus grande marge de manœuvre et permet aux entités d'allouer des ressources aux domaines sous-financés de leurs plans stratégiques, car les contributions sont affectées à de vastes guichets thématiques plutôt qu'à des projets spécifiques.

Figure 24 Évolution du financement des fonds thématiques propres à une entité donnée (2010-2020)



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022.

43. Les contributions à ces fonds thématiques ont augmenté de 18 % en 2020, dépassant pour la première fois le milliard de dollars ; toutefois, cette hausse a surtout concerné l'action humanitaire (voir la figure 24). Ces sommes ont représenté 5,9 % de l'ensemble des contributions aux ressources autres que les ressources de base affectées aux activités de développement, ce qui est juste en dessous de l'objectif de 6 % fixé dans le pacte de financement.

3. Programmation conjointe

44. Un programme conjoint est une stratégie de coopération dans le cadre de laquelle deux entités des Nations Unies, ou plus, établissent un plan de travail et un budget communs pour atteindre un objectif partagé. Il existe actuellement 571 programmes conjoints actifs gérés par 101 équipes de pays des Nations Unies et dotés

22-04606 **23/28**

d'un budget cumulé de plus de 4,7 milliards de dollars. En 2020, il existait 400 programmes conjoints actifs gérés par 84 équipes de pays, pour un budget cumulé de plus de 3,4 milliards de dollars 12. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable élabore actuellement de nouvelles orientations relatives aux programmes conjoints, dont la publication est prévue pour 2022, afin de renforcer la programmation conjointe au niveau national.

4. Financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

- 45. Il est essentiel que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dispose d'une base de financement adéquate, prévisible et pérenne afin de s'acquitter des missions ambitieuses établies par les États Membres en matière de coordination. En tout, 281 millions de dollars par an seraient nécessaires pour doter le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des ressources humaines et des capacités voulues. Dans son rapport sur l'examen du fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, le Secrétaire général a recommandé de passer à un budget reposant entièrement sur des contributions statutaires afin de garantir un financement pleinement adéquat et pérenne. Néanmoins, dans la résolution 76/4 de l'Assemblée générale, les États Membres ont décidé que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents continuerait d'être financé au moyen d'une formule hybride, reposant essentiellement sur des contributions volontaires, s'engageant à « dégager tous les ans, à partir du 1 er janvier 2022, les fonds nécessaires au financement du système ».
- 46. Comme indiqué plus en détail dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations pour le développement durable, le taux de financement du système reste insuffisant au regard des besoins. En 2021, le montant total des produits s'est ainsi établi à 215 millions de dollars, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2020. Une somme totale de 77,5 millions de dollars a été perçue au titre de l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, toutes les entités ayant réglé les contributions dues dans les temps. Le prélèvement de 1 % aux fins de la coordination, qui s'applique aux contributions préaffectées selon des critères stricts aux activités de développement, a permis de générer des produits supplémentaires d'un montant de 39 millions de dollars. Ce montant, d'un niveau similaire à celui enregistré en 2020, est inférieur d'environ 10 millions de dollars à ce qui était prévu.
- 47. Les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ne sont pas encore suffisantes. Leur montant s'est établi à 98 millions de dollars, contre 86 millions de dollars en 2020. Entre 2019 et 2021, le nombre d'États Membres versant des contributions annuelles est passé de 34 à 28 et celui des pays de programme contributeurs est passé de 10 à 5. En 2021, seul un nouvel État Membre a contribué au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

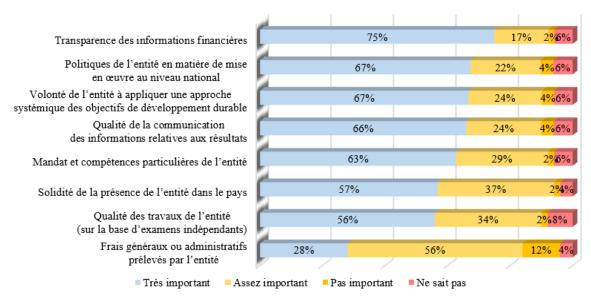
C. Transparence des flux de financement et principe de responsabilité

48. Dans sa résolution 75/233, l'Assemblée générale a souligné avec insistance que, s'agissant des contributions aux ressources autres que les ressources de base,

¹² Les programmes conjoints actifs sont ceux au titre desquels des dépenses ont été engagées au cours de l'année.

transparence et souplesse étaient liées. Comme la part des ressources non préaffectées augmente, il devient de plus en plus nécessaire d'indiquer comment ces ressources sont dépensées et quels résultats elles permettent d'obtenir. C'est en renforçant la transparence, en répondant mieux de l'utilisation des fonds et en montrant la corrélation qui existe entre financement de qualité et résultats que l'on pourra inciter les bailleurs à verser davantage de contributions selon des modalités souples. C'est également l'un des aspects centraux du pacte de financement. Les pays contributeurs ont indiqué que la transparence des informations financières était le principal critère guidant les décisions relatives aux modalités de financement et aux destinataires des contributions (voir la figure 25).

Figure 25 Principaux facteurs guidant les décisions des donateurs relatives aux modalités de financement et aux destinataires des contributions



Source: Département des affaires économiques et sociales, enquête menée auprès des gouvernements, 2021.

1. Cadres de financement au niveau national

- 49. Au niveau national, les cadres de financement offrent un aperçu simplifié et transparent des ressources disponibles et des déficits de financement. Conformément aux directives relatives aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, les cadres de financement doivent prévoir une stratégie visant à mobiliser les fonds nécessaires, par catégorie (ressources de base, financement vertical, financement commun, etc.). Ces cadres sont actualisés chaque année.
- 50. Sur les 42 équipes de pays des Nations Unies qui sont passées du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 67 % ont élaboré un cadre de financement pluriannuel reposant sur une évaluation des besoins. Ces cadres sont mis à jour chaque année afin d'offrir une image réaliste de la situation financière. Ce pourcentage devrait progresser au cours de l'année à venir, puisque le déploiement des planscadres de coopération est nécessairement suivi de l'élaboration de cadres de financement.

22-04606 **25/28**

2. Dialogues structurés sur le financement

- 51. Comme suite à l'examen quadriennal complet, 16 entités du système des Nations Unies pour le développement ont organisé des dialogues structurés sur le financement par l'intermédiaire de leurs organes directeurs en 2021. Pour les entités du Secrétariat, les dialogues sur le financement ont lieu dans le cadre des instances compétentes de l'Assemblée générale, à savoir la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. La transparence, l'application du principe de responsabilité et d'autres questions relatives au financement soulevées dans le cadre de l'examen quadriennal complet sont au cœur de ces discussions, qui sont l'occasion, pour les États Membres et les entités, d'instaurer un climat de confiance et de prendre, dans un esprit ouvert et constructif, des mesures collectives afin de donner suite aux engagements pris au titre du pacte de financement. Ces dialogues permettent d'illustrer la manière dont les contributions des États Membres, en particulier les contributions aux ressources de base et celles versées selon des critères d'affectation souples, servent les objectifs définis dans les plans stratégiques et le Programme 2030.
- 52. L'importance de ces deux types de contributions dans la mise en œuvre de réponses socio-économiques intégrées, visant notamment à rétablir les acquis en matière de développement mis à mal par la pandémie de COVID-19, figure parmi les principaux thèmes examinés lors des dialogues sur le financement tenus en 2021, de même que les progrès accomplis vers la réalisation des engagements pris dans le cadre du pacte de financement et la concrétisation de l'objectif ambitieux énoncé dans le pacte consistant à élargir la base de financement du système des Nations Unies pour le développement.
- 53. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes ont organisé un dialogue informel conjoint avec les États Membres en mai 2021, alors qu'ils élaboraient leurs plans stratégiques et leurs budgets. Ces dialogues permettent notamment aux entités de mieux harmoniser la façon dont elles présentent les informations, y compris celles relatives au pacte de financement, afin d'en améliorer la comparabilité. Partant, ils répondent à la demande, faite par les États Membres dans la résolution 75/233, d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des dialogues structurés sur le financement.

3. Mise à jour des normes relatives aux données financières applicables à l'échelle du système

- 54. Les informations financières publiées par les entités du système des Nations Unies pour le développement ont une portée et un niveau de détail accrus et sont mieux alignées sur les nouvelles normes. En 2021, 14 entités ont rendu compte de leurs dépenses au regard des objectifs de développement durable et six autres ont fourni des données ventilées correspondant aux différentes cibles. D'autres encore ont mis en place les outils qui leur permettront de le faire dès 2022. La plupart des entités publient maintenant des informations sur leurs ressources conformément aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, à l'exception de celles du Secrétariat.
- 55. À l'échelle du système, les données sur le financement sont plus fiables et mieux comparables, conformément aux prescriptions formulées à l'issue de l'examen quadriennal complet. Elles sont collectées conformément aux normes définissant les données à fournir par le système des Nations Unies aux fins de l'information financière, adoptées en 2019 par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et le Comité de haut niveau sur la gestion. Au cours de l'année écoulée, ces

normes ont été mises à jour pour tenir compte des changements apportés aux politiques et stratégies à l'échelle du système. Elles comprennent des orientations concernant notamment : l'harmonisation de la base de données sur les fonds de financement commun ; la communication des informations relatives aux contributions aux fonds thématiques propres à une entité donnée ; les méthodes visant à éliminer le double comptage des flux de financement d'une entité à l'autre du système ; l'allocation obligatoire des dépenses par objectif de développement durable.

- 56. En 2021, comme suite à l'engagement pris au titre du pacte de financement d'offrir une plus grande visibilité aux contributions attribuées selon des modalités de financement souples, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD a introduit la version bêta du nouveau portail des partenaires ¹³. Cette plateforme de gestion et d'information, qui permet d'accéder à des données et analyses financières répondant aux critères de transparence les plus stricts, fait la promotion des partenariats multipartites sur lesquels reposent les fonds de financement commun interinstitutions et facilite un meilleur accès aux résultats obtenus et aux connaissances générées par ces fonds. Il s'agit d'un outil essentiel à la concrétisation de l'engagement consistant à mettre en place des fonctions de gestion communes.
- 57. Une nouvelle stratégie relative au cube de données pour la période 2022-2025 a été adoptée par le Réseau Finances et budget. L'objectif est de faire en sorte que, d'ici à 2025, les entités des Nations Unies, les États Membres et les autres utilisateurs de données puissent avoir accès à des informations analytiques de haute qualité concernant l'ensemble du système et alignées sur les objectifs de développement durable, et de fournir un aperçu plus transparent et plus complet des produits et des charges des entités du système. La ventilation des données offrira de meilleures analyses et explications aux fins d'une prise de décisions éclairée.

4. Recouvrement des coûts

- 58. Compte tenu de la croissance rapide des activités financées par des ressources autres que les ressources de base enregistrée ces 20 dernières années, la question du recouvrement adéquat des frais connexes prend de plus en plus d'importance. Les directives de recouvrement des coûts influent considérablement sur la transparence institutionnelle, car elles précisent quelle est la part des ressources de base et des autres ressources consacrée aux programmes et quelle est celle consacrée aux autres activités. En 2021, 88 % des entités du système des Nations Unies pour le développement ont rendu compte à leur organe directeur de l'application des directives de recouvrement des coûts et des taux approuvés. Soixante-quatre pour cent d'entre elles ont indiqué les montants estimatifs des ressources à recouvrer et 60 % ont précisé les sommes effectivement recouvrées au titre des activités financées par des ressources autres que les ressources de base.
- 59. En dépit de la demande faite dans le pacte de financement d'appliquer pleinement les taux de recouvrement des dépenses tel qu'approuvés par les organes directeurs compétents, une étude récente a montré que plusieurs États Membres n'étaient toujours pas sûrs des niveaux acceptables de frais généraux et de coûts directs afférents aux projets¹⁴. Les taux de recouvrement standard appliqués par les entités des Nations Unies se situent entre 8 % et 13 %.

22-04606 **27/28**

¹³ Disponible à l'adresse suivante : mptf.undp.org/.

¹⁴ Fondation Dag Hammarskjöld, « The Way Forward: Fulfilling the Potential of the Funding Compact at the Country Level » (2021).

60. Conformément aux directives de recouvrement des coûts, les entités des Nations Unies doivent veiller à ce que tous les contributeurs respectent les principes de recouvrement convenus, de sorte que les coûts fixes soient couverts de manière équitable et proportionnelle. Les ressources de base ne doivent pas être utilisées pour subventionner des programmes financés par les autres ressources pour lesquels des dérogations au recouvrement des dépenses d'appui auraient été accordées. L'élimination de ces dérogations est un engagement du pacte de financement qui n'a pas encore été concrétisé, même si des progrès sont faits dans ce sens. En moyenne, chaque entité du système des Nations Unies pour le développement a conclu quatre accords prévoyant une telle dérogation, contre 14 en 2018. Les accords pour lesquels une réduction des dépenses à recouvrer a été accordée portent sur un montant total estimatif de 449 millions de dollars (contre 800 millions en 2018) 15.

D. Conclusion

61. L'analyse ci-dessus montre que les entités du système des Nations Unies pour le développement continuent de s'attacher à renforcer la confiance des États Membres et des autres contributeurs, notamment en améliorant la transparence et l'application du principe de responsabilité. Toutefois, les progrès restent modestes, y compris au regard des engagements pris dans le cadre du pacte de financement, et la modification en profondeur du dispositif de financement n'a pas eu lieu. Alors que le pacte de financement est censé être pleinement appliqué d'ici 18 mois, les entités du système doivent accélérer leurs efforts en vue de donner suite aux engagements non encore respectés et de faciliter l'évolution des modalités de financement qui est nécessaire à la bonne mise en œuvre des différents volets de la réforme.

¹⁵ Ce chiffre correspond à la valeur des accords et non au montant des dérogations. Ainsi, l'application, en 2020, d'une réduction moyenne de 1 % correspondrait à des pertes d'un montant de 4,3 millions de dollars à l'échelle du système.